

# Les demandeurs d'emploi de catégories A, B, C sortant des listes de Pôle emploi en septembre 2021

## Hausse du retour à l'emploi

En septembre 2021, 713 000 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) sortent des listes de Pôle emploi. Ils représentent 10,2 % des inscrits au mois d'août 2021. Près de la moitié des sortants sont en emploi en septembre, ce qui porte le taux de sortie en emploi à 4,8 %, le plus haut taux de sortie en emploi observé depuis 2011.

Les sorties en emploi et la qualité de l'emploi retrouvé augmentent avec le niveau de formation. Les trois quarts des demandeurs d'emploi sortant des listes de Pôle emploi sont satisfaits de la qualité de l'emploi retrouvé. Les jeunes sont plus satisfaits de l'emploi retrouvé que leurs aînés même s'ils trouvent des emplois plus précaires et plus souvent éloignés du métier qu'ils recherchaient. Les plus hauts revenus sont plus souvent satisfaits de l'emploi qu'ils retrouvent. Cependant, la satisfaction vis-à-vis du salaire baisse par rapport à 2020 quel que soit le montant du revenu perçu, et tout particulièrement pour les salaires autour du Smic.

### Près d'un sortant sur deux occupe un emploi

L'enquête sur les sortants des listes de demandeurs d'emploi de Pôle emploi est réalisée annuellement par la Dares et Pôle emploi sur les sortants du mois de septembre. Elle remplit un double objectif : connaître les motifs de sortie des listes de ces personnes et caractériser l'emploi retrouvé<sup>1</sup> et les canaux mobilisés.

En septembre 2021, 713 000 demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi (catégories A, B, C) sortent des listes de Pôle emploi, soit 10,2 % des inscrits à la fin du mois

d'août 2021 (tableau 1). Près de la moitié d'entre eux est en emploi en septembre, soit 4,8 % des inscrits en août 2021. Dans un contexte où le taux d'emploi est au plus haut depuis 1975 [1], le taux de sortie en emploi des inscrits en catégorie A, B, C est en hausse par rapport à 2020 (+0,6 point) et atteint son plus haut niveau depuis 2011. Le deuxième motif de sortie des listes de Pôle emploi est l'entrée en formation professionnelle, 2,3 % des inscrits en août 2021 étant dans ce cas.

**TABLEAU 1 | Sorties des catégories A, B, C et taux de sortie par motif en septembre 2020 et 2021**

	2020	2021
<b>Sorties totales (en milliers)</b>	672,8	712,6
<b>Taux de sortie* global (en %)</b>	9,2	10,2
<b>Taux de sortie* par motif (en %)</b>		
Reprise d'emploi	4,2	4,8
Formation	2,1	2,3
Arrêt de recherche d'emploi temporaire	0,5	0,5
Non renouvellement motivé de la demande**	0,2	0,2
Non renouvellement accidentel de la demande**	0,4	0,3
Fin d'activité	0,1	0,2
Radiation administrative	0,0	0,1
Autre motif de sortie	0,5	0,6
Défaut d'actualisation suivi d'une réinscription	1,2	1,2

\* Pour le calcul des taux, le champ est restreint aux demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C à la fin du mois d'août.

\*\* Non suivi d'une réinscription dans les 3 mois.

Note : ce tableau présente les taux de sortie par motif en septembre pour les demandeurs d'emploi inscrits en août. Les parts de sortants par motif au mois de septembre sont dans le tableau complémentaire 1.

Lecture : 4,8 % des demandeurs d'emploi inscrits en A, B, C en août 2021 se sont désinscrits en septembre 2021 pour une reprise d'emploi.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en septembre ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

<sup>1</sup> À la différence de la publication trimestrielle des retours à l'emploi publiés par Pôle emploi ([Les reprises d'emploi de demandeurs d'emploi au 4<sup>e</sup> trimestre 2021](#)) qui porte sur les demandeurs d'emploi en stock, cette publication étudie les retours à l'emploi concomitants d'une sortie des listes, ce qui ne prend pas en compte tous les retours à l'emploi.

## Les jeunes retrouvent plus souvent du travail, mais des emplois moins durables

Les moins de 25 ans retrouvent le plus fréquemment un emploi ; 8,7 % des inscrits d'août 2021 sont en emploi le mois suivant, contre seulement 2,3 % des plus de 50 ans (tableau complémentaire 2). Les sorties en emploi augmentent en 2021 quel que soit l'âge des sortants. Les embauches des jeunes progressent nettement en 2021 (+19,6 %), notamment sous l'effet du plan « 1 jeune, 1 solution » lancé à l'été 2020 qui soutient notamment l'alternance [2].

Parmi les sortants en emploi au cours du mois de septembre 2021, 74 % ont un emploi durable (CDI, contrat de six mois ou plus ou à leur compte), une part en hausse de deux points par rapport à 2020 (tableau 2). En 2021, ils sont plus souvent en CDI (40 % contre 39 % en 2020) et se mettent plus souvent à

**TABLEAU 2 | Sorties en emploi par type de contrat et situation trois mois après la sortie des listes de Pôle emploi, en septembre 2020 et 2021**

	2020	2021
<b>Type de contrat</b>		
CDI*	39	40
CDD*, contrat saisonnier, vacation	33	31
Intérim	13	13
Contrat aidé	5	5
À son compte	6	8
Autre	5	4
<b>Temps partiel</b>	23	22
<b>Emploi durable**</b>	72	74
<b>Maintien dans l'emploi***</b>	81	82
Maintien dans le même emploi	73	71

\* Hors contrats aidés.

\*\* CDI, contrats (CDD, saisonnier, vacation, intérim, contrat aidé) de 6 mois ou plus et mises à son compte.

\*\*\* Situation d'emploi trois mois après la sortie en emploi.

Lecture : 82 % des personnes sorties en emploi en septembre 2021 sont toujours en emploi trois mois plus tard. 71 % des sortants en emploi en septembre occupent toujours le même emploi trois mois plus tard.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, STMT et enquête Sortants.

leur compte (8 % contre 6 % en 2020). Lorsque ces derniers sont interrogés sur leurs motivations à se mettre à leur compte, 62 % décrivent un projet qu'ils avaient depuis longtemps et 19 % évoquent un choix par défaut parce qu'ils ne trouvent pas d'emploi salarié. Les jeunes de moins de 25 ans retrouvent moins souvent un emploi durable (65 %, tableau complémentaire 3) mais ils y accèdent davantage qu'en 2020 (61 %).

## Les sorties en emploi et la durabilité de l'emploi augmentent avec le niveau de formation

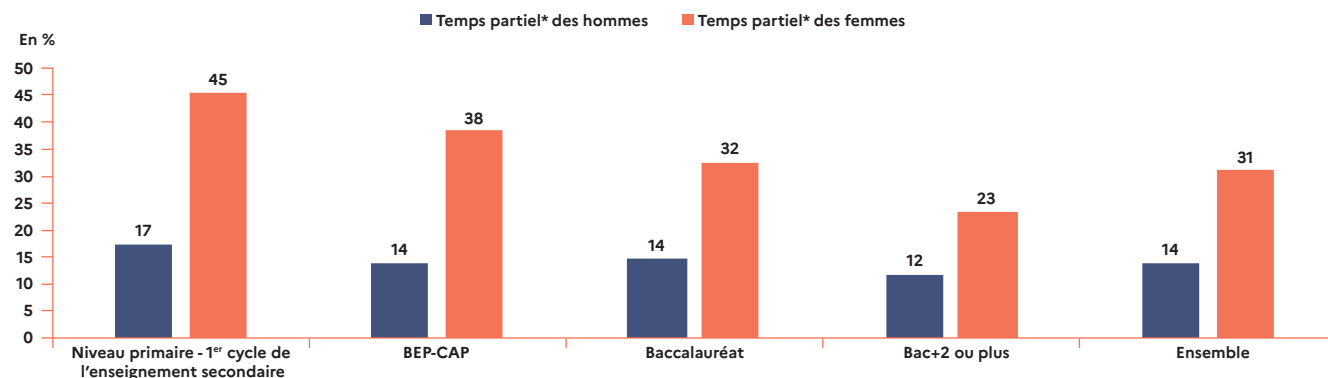
La reprise d'emploi augmente avec le niveau de formation : 3,5 % des sortants des listes de Pôle emploi avec un niveau de formation inférieur ou égal au premier cycle de l'enseignement secondaire trouvent un emploi, contre 5,9 % des diplômés d'un bac+2 ou plus (tableau complémentaire 2). Lorsque les plus diplômés trouvent un emploi, il est plus souvent durable : c'est le cas pour 71 % des sortants en emploi ayant le baccalauréat et 81 % des titulaires d'un bac+2 ou plus, contre 66 % des moins diplômés (tableau complémentaire 3).

Les sortants les moins diplômés sont plus fréquemment en mission d'intérim ou en contrat aidé : 18 % des sortants en emploi de niveau inférieur au BEP-CAP sont en intérim, contre 7 % de ceux ayant un bac+2 ou plus (7 % et 3 % pour les contrats aidés). Les moins diplômés sont 29 % à être à temps partiel, contre 18 % pour les bac+2 ou plus. Le maintien dans l'emploi trois mois plus tard augmente également avec le niveau de formation (tableau complémentaire 3).

## Les femmes sont davantage en temps partiel que les hommes, même si l'écart se réduit avec le niveau de formation

En septembre 2021, les femmes sont deux fois plus nombreuses que les hommes à retrouver un emploi à temps partiel (31 % contre 14 % ; graphique 1). Quel que soit le niveau de formation,

**GRAPHIQUE 1 | Temps partiel selon le sexe et le niveau de formation des sortants en emploi en septembre 2021**



\* Moins de 35 heures par semaine.

Lecture : 31 % des femmes sorties en emploi en septembre 2021 sont à temps partiel, 45 % parmi celles ayant un niveau primaire ou issues du premier cycle de l'enseignement secondaire.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre 2021 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

le recours au temps partiel à la sortie des listes de Pôle emploi est plus important. L'usage du temps partiel chez les femmes diminue fortement avec le niveau de formation : 45 % des personnes de niveau primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire sont à temps partiel, contre 23 % des titulaires d'un bac+2 ou plus. Il en est de même pour les hommes mais de manière moins marquée, avec 17 % des personnes de niveau primaire ou du premier cycle de l'enseignement secondaire à temps partiel et 12 % pour les plus diplômés.

Parmi les sortants en emploi en temps partiel, 46 % déclarent être en temps partiel subi, 19 % en temps partiel insuffisant<sup>2</sup> et 34 % en temps partiel choisi (tableau complémentaire 4). La part des femmes choisissant un temps partiel est plus élevée que celle des hommes (36 % contre 30 %). Ce choix du temps partiel est en forte hausse par rapport à 2020 (+6 points sur un an pour les deux sexes). Pour autant, la part des sortants en emploi déclarant travailler à temps partiel reste quasi stable (22 % en 2021 après 23 %).

## Les jeunes trouvent plus souvent un emploi éloigné du métier recherché

Les sortants sont relativement satisfaits de l'emploi qu'ils trouvent à leur sortie des listes de Pôle emploi, 76 % d'entre eux estimant qu'il répond globalement à leurs attentes (graphique 2). Leur satisfaction est moindre sur la durée de leur contrat (62 % - question posée aux sortants qui ne sont ni en CDI, ni fonctionnaires, ni indépendants), leur salaire (56 %) et la correspondance de leur emploi avec leur formation initiale (51 %).

Plus le salaire perçu à la sortie des listes est important, plus la satisfaction globale est élevée. Les 5 % des sortants en emploi ayant un salaire de plus de 2 500 euros/mois sont deux fois

plus souvent satisfaits de leur salaire que les 6 % percevant moins de 450 euros/mois (tableaux complémentaires 5 et 6). Avec des prix à la consommation qui repartent à la hausse en 2021, la satisfaction vis-à-vis du salaire des sortants en emploi baisse de trois points par rapport à 2020 (56 % contre 59 %). C'est notamment le cas des personnes déclarant percevoir des revenus autour du Smic, entre 1 000 € et 1 500 € mensuels (53 % en 2021 contre 59 % en 2020). *A contrario*, les demandeurs d'emploi s'installant à leur compte déclarent plus souvent être satisfaits de leur revenu en 2021 (43 %) qu'en 2020 (36 %).

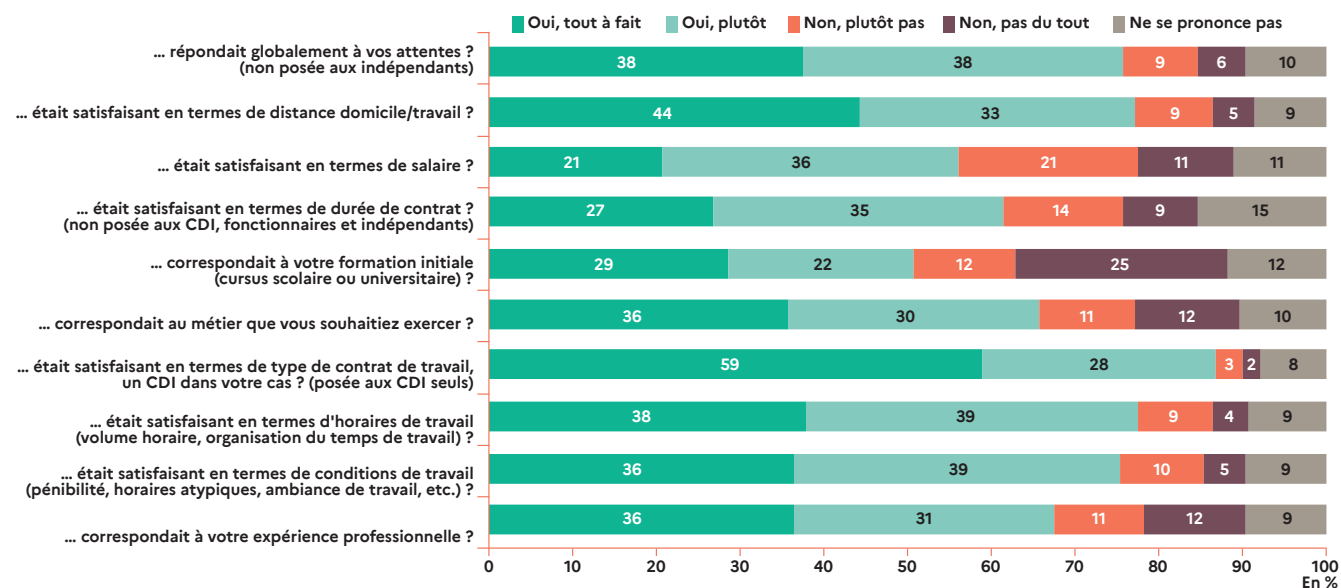
Dans 77 % des cas, le métier exercé correspond à la formation initiale des plus hauts revenus, contre 40 % pour les plus bas. De la même manière, les plus diplômés déclarent plus souvent que leur emploi correspond à leur formation initiale (61 % des sortants ayant un bac+2 ou plus, contre 46 % des titulaires d'un CAP ou d'un BEP).

Les sortants en emploi à temps partiel étant peu nombreux à choisir cette situation (34 %), ils sont moins satisfaits de l'emploi qu'ils occupent que ceux à temps plein. C'est notamment le cas concernant leur salaire (48 % contre 61 %) et la durée de leur contrat (55 % contre 66 %).

Les personnes travaillant en intérim déclarent moins souvent que leur emploi retrouvé correspond au métier qu'elles souhaitent : c'est le cas de 52 % d'entre elles, contre 69 % de celles en CDI et 67 % de celles en CDD.

La satisfaction selon l'âge est contrastée. Les moins de 25 ans sont plus satisfaits que leurs aînés de la durée de leur contrat (67 % contre 59 %) et de leur salaire (62 % contre 54 %). En revanche, ils sont plus nombreux à déclarer que leur emploi ne correspond pas au métier qu'ils souhaitent exercer (31 % contre 21 %) et qu'il ne correspond pas à leur formation initiale (41 % contre 36 %) ou à leur expérience professionnelle (28 % contre 22 %).

GRAPHIQUE 2 | Considérez-vous que l'emploi que vous occupiez à votre sortie des listes de Pôle emploi en septembre 2021...



Lecture : 38 % des personnes sorties en emploi en septembre 2021 sont tout à fait satisfaites de leurs horaires de travail.

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre 2021 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

<sup>2</sup>Souhait de travailler davantage mais pas à temps plein.

## Le réseau personnel ou professionnel est le premier canal pour trouver un emploi

Comme en 2020, le réseau personnel ou professionnel est le premier canal (27 %) par lequel les demandeurs d'emploi déclarent trouver leur emploi (graphique 3). Les petites annonces et internet (18 %), les candidatures spontanées (15 %) et les agences d'intérim (14 %) sont ensuite cités. Les sortants des listes sont 8 % à déclarer trouver un emploi par Pôle emploi (conseiller, site internet, borne interactive...) [3]. Cette répartition entre canaux doit cependant être interprétée avec prudence (voir avertissement). ●

**Avvertissement:** L'enquête demande aux demandeurs d'emploi le canal par lequel ils ont trouvé leur emploi avec une seule réponse possible. Il est toutefois possible qu'un demandeur d'emploi ait retrouvé un emploi via une annonce signalée par son conseiller Pôle Emploi ou sur le site de Pôle emploi. Il peut donc répondre indifféremment « par Pôle emploi » ou « par une annonce en ligne ». De plus, cette question ne suffit pas à mesurer l'action de l'opérateur car le travail de mobilisation mené par les conseillers peut déclencher une reprise d'emploi, par exemple via une candidature spontanée ou la mobilisation du réseau. Une réflexion a été engagée pour faire évoluer cette question dans le cadre d'une rénovation éventuelle de l'enquête.

## ENCADRÉ 1 • Évolution du mode de collecte : passage au multimode

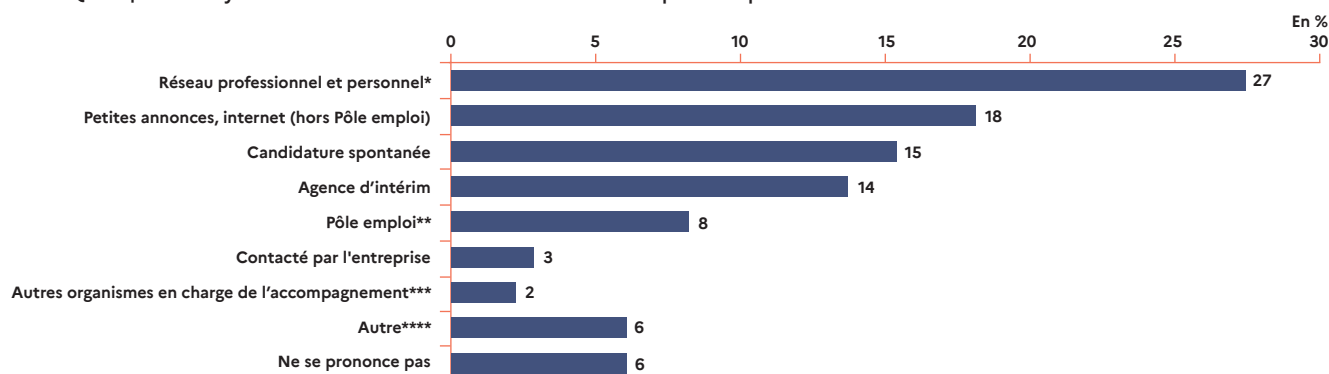
À compter de la publication portant sur 2021, l'enquête Sortants est collectée en multimode, associant une passation du questionnaire en ligne à des interviews par téléphone. Auparavant, la collecte était réalisée uniquement par téléphone. Ce changement augmente le nombre de personnes enquêtées, ce qui améliore la précision des résultats.

Cette modification du mode de collecte peut affecter la comparabilité des résultats avec certains indicateurs publiés précédemment. Les indicateurs sont plus ou moins touchés selon la nature des questions posées : l'ampleur est limitée sur les taux de sortie et plus importante pour les sorties en emploi à temps partiel.

Après une phase de test en 2019, les enquêtes de 2020 et 2021 ont été réalisées sur les deux modes de collecte. Dans la présente publication, les données de 2020 et 2021 portent sur le terrain multimode et sont donc comparables.

Pour plus d'information, une fiche détaillant l'ampleur des révisions entre le terrain téléphone et le terrain multimode est disponible sur le site de la Dares [3].

GRAPHIQUE 3 | Canaux ayant conduit au recrutement des sortants en emploi en septembre 2021



\* Dont école / association d'anciens élèves. \*\* Y compris site internet, borne interactive, conseiller... \*\*\* Cabinet de reclassement, mission locale, Apec, Cap emploi, mairie. \*\*\*\* Salon professionnel, association de quartier, formation, concours, autres.

Lecture : 15 % des personnes sorties en emploi en septembre 2021 déclarent avoir été recrutées suite à une candidature spontanée. La répartition entre canaux doit cependant être interprétée avec prudence (voir avertissement).

Champ : demandeurs d'emploi des catégories A, B, C sortis en emploi en septembre 2021 ; France.

Source : Dares - Pôle emploi, enquête Sortants.

Augustin Baron, Valentin Cocuau (Dares) et Christel Poujouly (Pôle emploi)

## Pour en savoir plus

[1] Pénicaud E. (2022), « [Une photographie du marché du travail en 2021](#) », *Insee Première* n°1896, mars.

[2] Gouyon M. (2022), « [Comment la situation des jeunes sur le marché du travail évolue-t-elle pendant la crise sanitaire](#) », *Dares Focus* n° 40, août.

[3] Dares (2023), « [L'enquête Sortants passe à une collecte en multimode](#) », *note méthodologique*, juin.

**Directeur de la publication**  
Michel Houdebine

**Directrice de la rédaction**  
Anne-Juliette Bessone

**Secrétaires de rédaction**  
Thomas Cayet, Laurence Demeulenaere

**Maquettistes**  
Christophe Chauvin, Valérie Olivier

**Mise en page**  
Dares, ministère du Travail,  
du Plein emploi et de l'insertion

**Réponses à la demande**  
[dares.travail-emploi.gouv.fr/contact](mailto:dares.travail-emploi.gouv.fr/contact)

**Contact presse**  
Joris Aubrespin-Marsal  
[joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr](mailto:joris.aubrespin-marsal@travail.gouv.fr)

La Dares est la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques du ministère du Travail, du Plein emploi et de l'insertion. Elle contribue à la conception, au suivi et à l'évaluation des politiques publiques, et plus largement à éclairer le débat économique et social.

[dares.travail-emploi.gouv.fr](https://dares.travail-emploi.gouv.fr)

RETROUVEZ LES DONNÉES DES GRAPHIQUES  
ET TABLEAUX SUR NOTRE SITE INTERNET.

STATISTIQUE  
PUBLIQUE